RECRUTEZ UN APPRENTI

POURQUOI DEVENIR TUTEUR ?

TRANSMETTRE POUR DEMAIN

- **Former** l'apprenti à vos besoins, à votre culture d'entreprise et à son environnement
- **Transmettre** vos savoir-faire et connaissances
- **Aider** l'apprenti à s'insérer durablement dans le monde du travail
- **Faire évoluer** les ressources humaines de votre entreprise pour conduire votre projet
- **Investir** dans les talents de demain.

QUI PEUT DEVENIR APPRENTI?

- **Jeunes de 16 à 29 ans révolus.** À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire.
- **L'apprenti en situation de handicap,** quel que soit son âge, bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé.
- **Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.**
- **Les sportifs de haut-niveau.**

QUELLE SERA LA RÉMUNÉRATION ?

- Les apprentis ont le statut de salarié. À ce titre, ils perçoivent un salaire calculé selon un pourcentage du SMIC.
- Ce pourcentage varie en fonction de l'âge, de l'année de contrat et de l'année de formation.
- Exonération de charges salariales jusqu'à 79 % du SMIC.

QUEL FINANCEMENT ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le centre de formation.

QUELLE AIDE POUR LES EMPLOYEURS ?

UNE AIDE À L'EMBAUCHE

L'aide versée à toutes les entreprises pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, pour un apprenti majeur ou mineur, sera de 6000 € pour la 1ère année d'exécution du contrat.

Toutes les infos sur :

travail-emploi.gouv.fr